

## Appel d'intérêt

### Services mutualisés de transport, entreposage et logistique pour l'industrie du cannabis au Québec

---

#### 1. Contexte et justification

L'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) souhaite explorer la faisabilité d'un partenariat avec un ou plusieurs prestataires spécialisés afin de mettre en place un système d'achat groupé de services logistiques. Cette initiative vise à améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, à stabiliser les coûts logistiques et à renforcer la compétitivité du marché légal du cannabis au Québec.

En effet, depuis la légalisation du cannabis en octobre 2018, les coûts de transport, entreposage et distribution des produits du cannabis ont grandement fluctué. Bien que les différents modèles provinciaux de vente au détail et de distribution contribuent à expliquer une partie de la volatilité de ce maillon de la chaîne, ils ne peuvent expliquer à eux seuls les fluctuations des dernières années.

#### 2. Objectifs de l'appel d'intérêt

L'AQIC, regroupant les producteurs-transformateurs autorisés du Québec, invite les fournisseurs de services logistiques qualifiés à manifester leur intérêt pour offrir une solution intégrée de transport, entreposage et distribution mutualisés à ses membres incluant la possibilité de mettre en place un centre de distribution <sup>1</sup>pour ceux-ci.

Le présent appel d'intérêt vise à :

- Identifier des prestataires disposant d'une expertise logistique dans le secteur réglementé;
- Évaluer les capacités techniques, réglementaires et opérationnelles disponibles sur le marché;
- Préqualifier les fournisseurs en vue d'une éventuelle demande de propositions d'affaires à l'automne 2025.

---

<sup>1</sup> Centre de distribution : Installation logistique où les marchandises sont stockées, préparées et redistribuées aux clients, aux points de vente ou à d'autres entrepôts

### 3. Définition et terminologie

- ERP : (Progiciel de Gestion Intégré) est un logiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise en intégrant plusieurs fonctions dans un système unique : comptabilité, gestion des stocks, ressources humaines, ventes, achats, production, etc.
- WMS : (Système de Gestion d'Entrepôt) est un logiciel conçu pour optimiser la gestion des opérations dans un entrepôt. Il permet de suivre et de contrôler en temps réel les mouvements de stock, les emplacements des produits, les réceptions, les expéditions, les inventaires, etc.
- API :(Interface de Programmation d'Application) est un ensemble de règles et de protocoles qui permet à différents logiciels de communiquer entre eux.
- SKU (Stock Keeping Unit), ou Unité de gestion des stocks, est un code unique attribué à chaque produit ou article dans un inventaire. Il permet d'identifier, suivre et gérer les produits de manière précise dans un système de gestion des stocks.

### 3. Portée des services recherchés

Les prestataires peuvent proposer des **solutions couvrant en tout ou en partie** les composantes suivantes : transport, entreposage, préparation des commandes, expédition, centre de distribution, gestion des retours, intégration technologique, et services à valeur ajoutée.

### 4. Profil des partenaires recherchés

Les partenaires recherchés doivent démontrer une expérience pertinente en logistique réglementée, la capacité d'intégration technologique, ainsi qu'un haut niveau de conformité aux exigences en vigueur pour la gestion du cannabis au Québec.

Ils devront également démontrer une compréhension holistique de l'industrie du chanvre et du cannabis ainsi que leur capacité à offrir les services dans les deux langues officielles, le français et l'anglais.

Les prestataires doivent détenir, ou pouvoir obtenir, les licences ou permis requis pour la manipulation, l'entreposage ou le transport de cannabis selon la réglementation de Santé Canada et les exigences provinciales.

Par souci de transparence, les entreprises manifestants un intérêt sont avisées que les soumissionnaires invités devront obligatoirement satisfaire aux conditions minimales suivantes :

#### Critères administratifs :

- Être une entreprise légalement constituée au Canada (ou y avoir une entité légale).
- Être en règle avec les autorités fiscales provinciales et fédérales ;
- Détenir ou démontrer la capacité d'obtenir les permis requis pour opérer dans l'industrie du cannabis (Santé Canada, MAPAQ, etc.) ;
- Ne pas faire l'objet de litiges actifs ou poursuites pour pratiques commerciales frauduleuses ;
- Soumettre un dossier complet incluant toutes les pièces exigées, dans les délais prescrits.

#### Critères techniques :

- Une expérience d'au moins deux (2) années dans les services logistiques sous réglementation stricte (ex. cannabis, pharmaceutique, alimentaire, etc.) ;
- Des infrastructures existantes permettant l'entreposage sécurisé de marchandises sensibles (zone contrôlée, vidéosurveillance, contrôle d'accès) ;
- L'utilisation d'un système de gestion d'entrepôt (WMS) ou d'un système ERP intégré (ou démontrer leur capacité à s'y intégrer) ;
- Une capacité de traçabilité complète des lots (à l'unité, par SKU, par emplacement) ;
- La capacité à opérer au Québec, soit par un site existant, soit par engagement d'implantation conforme à la réglementation locale ;
- La capacité à opérer dans le reste du Canada, soit par un site existant, soit par engagement d'implantation conforme à la réglementation locale ;
- Le transporteur devra s'assurer que tous les documents de bord exigés par les lois applicables sont conformes et placés à bord du véhicule lors de chaque opération de transport de marchandises ;
- Le transporteur devra déclarer qu'il respecte strictement les lois applicables en matière d'emploi qui lui sont applicables, notamment en ce qui concerne le temps de travail, de temps de conduite et de repos, et que son personnel respecte les lois applicables et règlements applicables aux opérations et à la sécurité du transport des marchandises par route ;
- Le transporteur s'engagera à se conformer et à veiller à ce que les entités du groupe du transporteur et ses Sous-traitants se conforment aux exigences en matière de cybersécurité ;
- Le transporteur s'engagera à respecter le délai et/ou le calendrier d'exécution tel que décrit dans l'Ordre de transport ;
- Le transfert des risques à partir du moment où les marchandises sont physiquement chargées dans les véhicules, jusqu'au moment où elles sont physiquement déchargées ;
- Le transporteur et ses sous-traitants, le cas échéant, devront souscrire, à leurs frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée du contrat, y compris toute prolongation de celui-ci, toutes les polices d'assurance nécessaires pour couvrir tous les risques ;

- Pendant toute la durée du contrat, l'AQIC pourra auditer les conditions dans lesquelles le contrat est exécuté. Ces audits pourront être réalisés par le personnel d'audit interne de l'AQIC ou par un cabinet externe, qui est soumis à une obligation de confidentialité ;
- Le transporteur s'engagera à employer du personnel de conduite ayant au moins deux (2) années d'expérience dans la conduite de véhicules de transport dans la catégorie des poids lourds ; faire en sorte que le Personnel de conduite dispose de tous les permis, licences et formations théoriques et pratiques valides et appropriés.

Tout soumissionnaire invité ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sera exclu du processus avant l'évaluation qualitative. Des critères supplémentaires seront exigés dans l'appel d'offres sur invitation.

## 5. Contenu attendu des manifestations d'intérêt

- Lettre de présentation;
- Profil de l'entreprise et expérience antérieure
- Description des infrastructures disponibles
- Proposition de modèle opérationnel
- Capacités technologiques
- Références clients
- Indications préliminaires sur la tarification et la taille du marché par service offert
- Disponibilité pour une rencontre exploratoire

## 6. Échéancier du processus

Échéances	Date limite
Date de publication	10 juillet 2025
Date limite pour la transmission des questions	1 août 2025
Date limite pour manifester l'intérêt	22 août 2025
Rencontres exploratoires	septembre 2025
Appel d'offres restreint (sur invitation)	automne 2025
Date limite de dépôt de soumissions	automne 2025
Décision et accord commercial	hiver 2025/2026

## 7. Modalités pour la transmission des questions

Les questions doivent être envoyées par écrit à l'adresse courriel mentionnée avant la date mentionnée ci-dessus et une FAQ sera mise à jour régulièrement et partagée avec toutes les entreprises ayant manifesté leur intérêt.

Les questions doivent être adressées à :

Pierre Leclerc : [pleclerc@aqic.ca](mailto:pleclerc@aqic.ca)

Objet du courriel : AOI – Logistique AQIC – Questions - [Nom de l'entreprise]

## 8. Modalités de dépôt

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises en format PDF à :

Pierre Leclerc : [pleclerc@aqic.ca](mailto:pleclerc@aqic.ca)

Objet du courriel : AOI – Logistique AQIC – [Nom de l'entreprise]

## 9. Clause de non-engagement

Cet appel d'intérêt ne constitue pas une demande de soumissions officielle. L'AQIC se réserve le droit de ne pas donner suite aux manifestations reçues, de modifier les conditions du processus ou de retenir un nombre limité de partenaires pour l'étape suivante à sa seule discrétion.